VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

LEE F. KELLER VS. MRS. HENRY HAAG, ET ALS

No 90,805—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 330 rue Carondelet — JEUDI, le 3 mars 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 24 janvier 1910 et signé le 28 janvier 1910, par l'Hon. Fred D. King juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1. La magnifique résidence du défunt J. H. Keller, No 3433 rue Magasin, retirée de la banquette, en arrière d'un riche grillage en fer, ayant une large promenade en Schillinger, entouré d'un vivier pour "gold fishes", petits poissons, à un sentier s'étendant à une large vérandah sur le devant et sur le côté, ayant un palier qui s'étend à un vestibule de réception et vérandah dans le fond. La maison contient vingt-deux grandes chambres, bien ventilées, quatre chambres à bain, trois cabinets et "store room" et installations, et il y a un grenier et soubassement. C'est une résidence en bois à deux étages et grenier élevée sur des poteaux pardessus le soubassement, dans le soubassement se trouvent calorifère et laboratoire, ayant ball stationnaire. Dans le fond se trouve une grande écurie, maison pour voiture et poulailler, la maison est élégamment fresquée et tapissée partout, construite avec les meilleurs matériaux et bien ouvragés. C'est une résidence complète, convenable pour n'importe qui l'habite. La propriété comprenant tout un îlet situé dans le Sixième District de cette ville borné par les rues Magasin, Camp, Aline et Delachaise, mesurant 167 pieds à la rue Magasin, 137 pieds 2 pouces 5 lignes à la rue Camp sur 304 pieds à la rue Aline et 304 pieds 11 pouces 4 lignes à la rue Delachaise, le terrain est arrangé en jardin et pelouse, le tout présente une apparence imposante et un plus bel écrin ne peut se trouver en aucun endroit.

2. La propriété rentable de choix et commerciale comprenant un magasin en briques à trois étages, No 524 rue Gravier, encoignure Bank Place, située dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Gravier, Camp, Natchez et Bank Place. Le lot de terre mesurant 22 pieds 3 pouces à la rue Gravier sur 71 pieds de profondeur et face à la rue Bank Place et entre lignes parallèles, sujet à un bail ci-dessus expirant le 30 septembre 1911 au taux de $1800.00 par an dans le cœur du District Commercial près de la bâtisse de banque Canal Louisiana et du grand édifice de la Whitney Central National Bank Building, maintenant en construction. Un placement solide, productif et assuré.

La propriété décrite ci-après des Nos 3 à 15 inclusivement, est située dans le Quatrième District de cette ville comprenant l'îlet entier, borné par les rues St André, Félicité, Sud Robertson et Freret. Les mesures et subdivisions sont d'après un arpentage daté du 26 janvier 1910 par H. C. Brown, député voyer de ville et sera vendu d'après ledit devis:

3. Le cottage double en bois à un étage Nos 1800 et 1802 rue Sud Robertson, encoignure Félicité, contenant quatre chambres de chaque côté, le lot de terre est désigné par le No 8, mesurant 34 pieds 5 pouces et 4 lignes à la rue Sud Robertson, 105 pieds 1 pouce de profondeur et façade à la rue Félicité, 105 pieds 5 pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du lot No 8 et 33 pieds 4 pouces en largeur sur la ligne du fond, loué au taux de $21 par mois ou $252 par an.

4. Le cottage double en bois à un étage Nos 1804 et 1806 rue Sud Robertson, contenant quatre chambres de chaque côté, le lot de terre est désigné par le No 8 et mesure 33 pieds de face à la rue Sud Robertson, 87 pieds 5 pouces sur la ligne de division du lot No 9, 80 pieds 6 pouces sur la ligne de division du lot No 7, et 34 pieds 2 pouces en largeur sur la ligne du fond, loué au taux de $20.00 par mois ou $240.00 par an.

5. Le cottage double en bois à un étage Nos 1810 et 1812 rue Sud Robertson, contenant quatre chambres de chaque côté, le lot de terre est désigné par le No 7 et mesure 30 pieds 1 pouce de face à la rue Sud Robertson, 80 pieds 0 pouce de profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot No 8, 81 pieds, 4 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot No 6, et 30 pieds 0 pouce en largeur sur la ligne du fond. Loué au taux de $20.00 par mois ou $240.00 par an.

6. Le cottage double en bois à un étage Nos 1814 et 1818 rue Sud Robertson, coin St André, contenant 4 chambres de chaque côté, le lot de terre est désigné par le No 6 et mesurant 40 pieds 11 pouces de face à la rue Sud Robertson, 72 pieds 2 pouces de profondeur et façade à la rue St André, 81 pieds 4 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 7, et 43 pieds 8 pouces en largeur sur la ligne du fond, loué au taux de $20 par mois ou $240 par an.

7. Le cottage simple en bois à un étage, No 2411 rue St André, encoignure de la rue Freret, contenant 4 chambres, le lot de terre est désigné par le No 1 et mesure 33 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue St André, 80 pieds de profondeur et face à la rue Freret, 81 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du lot No 2 et 8 pieds et 10 pouces sur la ligne du fond, loué au taux de $10.00 par mois ou $120.00 par an.

8. Le cottage double à un étage en bois Nos 2413-2415 rue St André, contenant 4 chambres de chaque côté, le lot de terre est désigné par le No 2 et mesure 30 pieds, 5 pouces et 4 lignes de face à la rue St André, 81 pieds 7 pouces et 4 lignes sur la ligne le divisant du lot No 1, 78 pieds 10 pouces sur la ligne le divisant du lot No 3 et 30 pieds 7 pouces en largeur sur la ligne du fond. A loyer au taux de $20 par mois ou $240 par an.

9. Le cottage double en bois à un étage Nos 2417 et 2419 rue St André, contenant 4 chambres de chaque côté, le terrain est décrit par le No 3, et mesurant 40 pieds de face à la rue St André, 78 pieds 10 pouces sur la ligne le divisant du lot No 2, 75 pieds 5 pouces sur la ligne le divisant du lot No 4 et 40 pieds 2 pouces en largeur sur la ligne du fond, loué au taux de $20 par mois ou $240 par an.

10. Le cottage double en bois à un étage Nos 2421 et 2423 rue St-André, contenant 4 chambres de chaque côté, le terrain est désigné par le No 4, et mesure 40 pieds de face à la rue St André, la même largeur sur la ligne du fond, 75 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No 3, et 72 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No 5. Loué au taux de $20.00 par mois ou $240.00 par an.

11. Le cottage double en bois à un étage, Nos 2425 et 2427 rue St-André, contenant 3 chambres de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 5 et mesure 40 pieds de face à la rue St André, 72 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 4, 70 pieds 4 pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Sud Robertson et 45 pieds 2 pouces en largeur sur la ligne du fond et loué au taux de $18.00 par mois ou $216.00 par an.

12. Le cottage double à un étage, 2400 et 2402 rue Félicité encoignure Freret, contenant 4 chambres de chaque côté, le lot de terre est désigné par le No 13 et mesure 37 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Félicité, 82 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur et façade à la rue Freret, 80 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur sur l'autre ligne le divisant du lot No 12 et 33 pieds 3 pouces et 4 de largeur sur la ligne du fond. Loué au taux de $20 par mois ou $240 par an.

13. Le cottage double en bois à un étage Nos 2406 2408 rue Félicité contenant 4 chambres de chaque côté, le lot de terre est désigné par le No 12 et mesure 30 pieds 1 pouce de face à la rue Félicité sur 80 pieds 3 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles, et 30 pieds 9 pouces en largeur sur la ligne du fond, loué au taux de $20 par mois ou $240 par an.

14. Le cottage double en bois à un étage Nos 2410 et 2412 rue Félicité, contenant 4 chambres de chaque côté, le lot de terre est désigné par le No 11 et mesure 30 pieds de face à la Félicité sur 80 pieds, 3 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles et 38 pieds 0 pouces en largeur sur la ligne du fond, loué $20 par mois ou $240 par an.

15. Le cottage double en bois à un étage, Nos 2416 et 2418 rue Félicité, contenant 4 chambres de chaque côté, le lot de terre est désigné par le No 10 et mesure 39 pieds 11 pouces de face à la rue Félicité sur 80 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 11, 80 pieds 3 pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Sud Robertson et 38 pieds 9 pouces en largeur sur la ligne du fond, loué au taux de $20.00 par mois ou $240.00 par an. Les propriétés sont louées à une bonne classe de locataires et sont un placement sûr et productif.

16. Le cottage double en bois à un étage productif Nos 2526 et 2528 rue St André, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St-André, Joséphine, Robertson et Magnolia, contenant 4 chambres de chaque côté, le lot de terre mesure, plus ou moins, 30 pieds, 7 pouces et 4 lignes de face à la rue St André sur 87 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Loué au taux de $20.00 par mois ou $240.00 par an. Dans un bon voisinage où les propriétés sont bien louées et près de plusieurs lignes de chars.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans par billets spécialement garantis par hypothèques et lien du vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement final, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être assurées et les polices devant être transmises aux porteurs des billets, les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, les taxes de 1910 devant être assumées par les acquéreurs au dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant sera requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Les actes de ventes pardevant W. J. Formento, notaire, aux frais des acquéreurs.

MERRICK & LEWIS,
PHILIP GENSLER,
RALPH J. SCHWARTZ,
TESSIER & FORMENTO, avocats.
30 jan—30—fév 6 13 20 27—mars 3

VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Propriété Commerciale Productive.

LES BATISSES EN BRIQUES A TROIS ETAGES,

No 1204 rue Decatur

—ET—

No 1203 rue Gallatin

Succession Henry Horn, George Doherty et al, vs Venre H. Burch et als.

No 135—28ème Cour de District Judiciaire pour la paroisse St-Jean.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON, W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau, 330 rue Carondelet — JEUDI, le 3 mars 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement ... 1910, par l'Hon. P. E. Edrington, juge de la susdite Cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété comme suit, à savoir—

La propriété commerciale productive comprenant les bâtisses en briques à trois étages No 1204 rue Decatur et No 1203 rue Gallatin, contenant magasins au rez-de-chaussée et chambres au-dessus. Le lot de terre est situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Vieille Levée, maintenant Decatur, Hôpital, Quartier et Gallatin, ledit lot mesure vingt-six pieds (26) de face à la rue Vieille Levée, maintenant Decatur, vingt-six pieds deux pouces et deux lignes en largeur dans le fond, faisant face à la rue Gallatin sur cent neuf pieds un pouce et six lignes (109' 1" 6''') de profondeur sur la ligne du côté contigu au lot No trente-six (36), et cent douze pieds sept pouces et quatre lignes (112' 7" 4''') de profondeur sur la ligne du côté contigu au lot trente-quatre (34) et d'après un plan de Joseph Pilié, voyer, annexé à un acte passé pardevant William Christy, notaire, le 23 janvier 1834; ledit lot est désigné comme lot No trente-cinq (35) dans une bonne section commerciale, près du Marché Français, et commandant la clientèle d'un grand intérêt commercial dans ce centre.

C'est un placement sûr et productif, sujet à un bail expirant le 28 février 1914 au taux de $780 par an.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1910 au dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant requis au moment de la vente, l'acte de vente pardevant Edward Righter, notaire, aux frais de l'acquéreur.

James Legendre, avocat.
30 jan—30—fév 6 13 20 27—mars 3

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE

4 Magnifiques Terrains

Pour Bâtir

Dans le Septième District.

VENTE EN PARTAGE.

Succession de Henry Downey ou Downing.

No 88,793—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau No 739 rue Union — JEUDI, le 24 février 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, jugement rendu en Cour ouverte le 14 janvier 1910, jugement signé en Cour ouverte le 20 janvier 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre certains lots de terre, avec toutes les améliorations, etc., situés dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par l'avenue Carrollton, les rues Dublin, Elm et Zimpel; lesdits lots sont désignés par les Nos 8, 9, 10 et 11 et mesurent ensemble comme suit, à savoir: Les lots 8, 9 et 11 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Dublin sur une profondeur entre lignes parallèles de 120'. Le lot No 10 formant l'encoignure des rues Dublin et Zimpel. Le lot No 11 mesurant 30' de face à la rue Zimpel sur une profondeur de 120' entre lignes égales et parallèles.

Etant la même propriété que ledit Henry Downing ou Downey, décédé, et William Downing ou Downey, interdit, ont hérité de leur père et mère, M. et Mme William Downing ou Downey, décédés, comme leurs seuls héritiers vivants et forcés de leur mariage.

Les améliorations comprennent deux vieilles maisons.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère, toutes les taxes exigibles en l'année 1910 et déposer 10 pour cent chez l'encanteur au moment de l'adjudication. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Fred Dolbel, notaire.

Lyle Saxon et Chas F. Claiborne, avocats.
23 jan—23 30—fév 6 13 20 27

Friedrichs & Palfrey

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Occasion pour Placeurs.

Le cottage simple éligiblement situé No 1915 rue Français,

Entre les rues Prieur et Johnson.

Succession de Andrew Linberg.

No 91,130—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Div. A.

PAR FRIEDERICHS & PALFREY George G. Friedrichs, Encanteur, Bureau No ... Carondelet—MARDI, le 15 février 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville. En vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, daté du 4 janvier 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, etc., y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 913, borné par les rues Français, Prieur, Champs-Elysées et Johnson, désigné par le No 19, sur un plan déposé en l'étude de ... Ducatel, ancien notaire, en son livre de plan No 7, page 29, d'après lequel plan ledit lot mesure trente et un pieds onze pouces et 7 lignes (31' 11" 7''') de face à la rue Français sur une profondeur de 123 pieds entre lignes parallèles. Ladite propriété a été acquise par feu Andrew Linberg par achat de la Crescent City Bldg & Home Ass'n, par acte pardevant E. M. Stafford, notaire, daté du 10 déc. 1908, enregistré dans le livre des transferts No 222, folio 461. La Crescent City B. & H. Ass'n l'a acquis de Oscar Schreiber par acte pardevant E. M. Stafford, notaire, daté du 16 décembre 1909, enregistré dans le livre des transferts No 220, folio 461. Oscar Schreiber a acquis ladite propriété de Hy Hillman, par acte pardevant Bussière Rouen, notaire, de la date du 15 août 1903 enregistré dans le livre des transferts 189, folio 1915. Sur la rue Français se trouve un joli cottage en bois, couvert en ardoises, environ 5 chambres, bien lattées, cour et bâtisse dans le fond, hangar, citerne, ligne de chars et autres agréments.

Conditions—Un tiers au plus comptant, la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé, portant 8 0|0 par an d'intérêt de la date de la vente jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 0|0 d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer en sus et au dessus de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en 1910. 10 0|0 de dépôt exigible au moment de l'adjudication; l'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Lewis H. Graham, notaire.

O. G. Friedrichs, avocat.
18 jan—13 16 23 30—fév 6 13 à date

VENTES A L'ENCAN

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Succession.

COTTAGE DOUBLE

Dans le Premier District, Nos 1726-1728 rue Calliope.

JEUDI, le 17 février 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Succession de Mlle Bridget Leahy.

No 90,349—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. D.

PAR CARRERE & KEENEY. Ernest A. Carrère, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, le 17 février 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre rendu, daté et signé du 10 janvier 1910, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D dans l'affaire ci-dessus intitulée, le procès-verbal à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot ou portion de terre situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Calliope, Clio, Baronne et Carondelet, désigné par la lettre B, commençant à une distance de cent quatre vingt onze pieds (191) 10 1/2 pouces ... l'angle de Calliope et Carondelet, et mesurant (31' 11" 5) trente et un pieds, onze pouces et cinq lignes de face à la rue Calliope, la même largeur sur la ligne du fond (127' 1" 2) cent vingt sept pieds un pouce et deux lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Carondelet et cent vingt sept pieds un pouce et une ligne de profondeur sur l'autre ligne de côté la plus près de la rue Baronne.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté 4 chambres, grande cour dans le fond, hangar, citerne, ... sur le devant est pavée, lesdites améliorations se louant $... par mois et portant les Nos municipaux 1726-1728 rue Calliope.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1910 et payer pour l'acte de vente pardevant Benjamin Ory, Jr., notaire, l'acquéreur recevant possession des loyers que du jour de la signature de l'acte de vente et déposer 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur, 806 rue Perdido.
16 jan—16 23 30—fév 6 13 14 15 16 17

Freed & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE

Encoignure Commerciale de Valeur, No 1101 rue Marengo, encoignure Chestnut.

Occupé comme épicerie et buvette et résidence, louée à bail $45 par mois, jusqu'au 1er octobre 1910.

Succession de Mme Cecile J. Smith, veuve de Francis A. Lambert.

No 91,839—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR FREED & Co.— A. A. Freed, Encanteur—MERCREDI, le 23 février 1910, à midi, à notre Bureau 838 rue Gravier, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé du 21 janvier 1910 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances y appartenant et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 286, borné par les rues Marengo, Coliseum (autrefois Plaquemine), Chestnut et Constantinople, désigné comme lot No un, mesurant trente-deux pieds de face à la rue Marengo sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et formant l'encoignure des rues Marengo et Chestnut; la propriété porte le numéro municipal 1101 rue Marengo.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale, lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de "non alienando" et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1910.

L'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, aux frais de l'acquéreur, et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

FREED & CO., Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 838 rue Gravier.
23 jan—23 30—fév 6 13 20 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Occasion pour Faire un Placement de Première Classe

COTTAGE DOUBLE,

809-11 Rue Piété, entre Dauphine et Bourgogne.

Succession de Mme Bridget Mullens.

No 91,724—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR FREED & CO.—A. A. Freed, Encanteur—MERCREDI, le 23 février 1910, à midi, à notre bureau, 838 rue Gravier, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé du 21 janvier 1910 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la sus-dite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite comme suit, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situé dans l'îlet borné par les rues Piété, Dauphine, Grapa, maintenant Bourgogne et Désiré, dans le Troisième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans et mesurant en mesure américaine, trente deux pieds de face à la rue Piété sur une profondeur entre lignes parallèles de cinquante six pieds, étant la portion ci-devant du lot No 13, acquis par la défunte après la mort de son premier époux et avant son deuxième mariage.

Les améliorations sont connues comme Nos 809-11 rue Piété, entre les rues Dauphine et Bourgogne.

Conditions—Un tiers au plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale, lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de "non aliénando" et toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1910; l'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, aux frais de l'acquéreur, et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

FREED & CO., Encanteur et Agent de Propriétés Foncières 838 rue Gravier.
23 jan—23 30—fév 6 13 20 23

Charbon PITTSBURG, ANTHRACITE, ALABAMA.

Coke de Gaz et de Fonderie,

W. G. COYLE & CO.,

337 Carondelet,

Phone Main 2126.

CHANTIER DE SUCCURSALE

4716 Magasins, coin Valence

18 sept—

VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

Hermann G. Pohlmann et als vs le Mineur Frederick D. Wendt et als.

No 91,344—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 24 février 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 14 janvier 1910 et signé le 20 janvier 1910 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A dans l'affaire ci-dessus intitulée et d'un ordre homologuant la procédure de la réunion de famille tenue pardevant Scott E. Beer, notaire, le 21 janvier 1910 signé par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite cour, Division C et d'un autre ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite cour, Division E, daté du 21 janvier 1910, homologuant la procédure de la réunion de famille tenue pardevant Scott E. Beer, notaire, le 21 janvier 1910 la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignée par le No 1890 rue Sixième, et comprenant un cottage simple avec bâtisse dans le fond à deux étages contenant environ 12 chambres, chambre à bain, etc., située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le No 236, borné par les rues Sixième, Baronne, Dryades et Septième, désignée par la lettre A sur un devis daté du 1er juillet 1903 dressé par D. E. Seghers & fils. Ladite portion de terre formant l'encoignure des rues Sixième et Baronne et mesurant, d'après ledit devis, 30 pieds 3 pouces de face à la rue Sixième, la même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur et façade à la rue Baronne de 126 pieds 6 pouces et d'une profondeur sur la ligne du côté opposée le divisant du lot B de 123 pieds 2 pouces et est composé du tout des lots originaux désignés par les Nos 12, 11 et 10 et d'une portion du lot 9.

2° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 1812 et 1814 rue Sixième et comprenant un cottage double en bois à un étage avec mansarde, contenant de chaque côté 5 chambres, office, etc., situé dans le même district et îlet que la propriété premièrement décrite désigné par la lettre B, sur le devis ci-dessus mentionné et mesurant d'après cela 34 pieds 3 pouces 2 lignes de face à la rue Sixième (commençant à un point, 30 pieds 3 pouces de l'encoignure des rues Sixième et Baronne), la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 126 pieds 2 pouces sur la ligne de côté, le divisant du lot A et d'une profondeur de 121 pieds 1 pouce 2 lignes sur la ligne de côté opposée le divisant du lot C, sur ledit devis. Le lot ou portion B est composé des portions du dit lot original 9 et d'une portion du lot original 8.

3° Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 1816 et 1818 rue Sixième et comprenant un cottage double en bois avec mansarde, contenant 5 chambres de chaque côté, office etc., situé dans le même District et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre C sur un devis par Seghers et fils, d'après lequel devis ledit lot mesure 35 pieds 1 pouce 6 lignes de face à la rue Sixième (commençant à un point 114 pieds 0 pouces 2 lignes de distance de l'encoignure des rues Sixième et Baronne), la même largeur sur la ligne du fond par une profondeur de 120 pieds 1 pouce 2 lignes sur la ligne de côté le divisant du lot B, et d'une profondeur de 126 pieds 3 lignes sur la ligne du côté opposé le divisant du lot D. Ledit lot C est composé d'une portion du dit lot 8 et d'une portion originale du lot 7.

4° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 1820 rue Sixième et comprenant un cottage simple contenant 4 chambres, etc, situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre D sur ledit devis mentionné et mesurant 25 pieds 4 pouces de face à la rue Sixième la même largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de 126 pieds 3 lignes sur la ligne de côté le divisant du lot C et d'une profondeur sur la ligne du côté opposé vers la rue Dryades de 125 pieds 11 pouces 6 lignes; ledit lot ou portion D est composé du tout du lot original No 6 et d'une portion du lot No 7.

5° Une action de la Dryades Building and Loan Association, valeur au pair $100, certificat No 21, daté du 21 mars 1901.

Conditions—Pour l'action, comptant; pour la propriété foncière—1/3 ou plus comptant et la balance en billets des acquéreurs payables en 1 et 2 ans après la date de l'adjudication, avec 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, devant être garanti par hypothèque et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue et toutes les clauses usuelles de sécurité, les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1910; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Felix J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

A. D. Danziger, Edgar M. Cahn, avocats.
23 jan—23 30—fév 6 13 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

John T. Michel, secrétaire d'Etat, versus Southern Insurance Company.

No 88,500—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. TESSIER, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet — MARDI, 15 février 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé du 10 janvier 1910 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

La bâtisse moderne en briques à deux étages 626, 628, 630 rue Commune, ayant façade en granit et ciment, connue comme bureau de la Southern Insurance Company, contenant au rez-de-chaussée vestibule, 2 grands bureaux en devant, grand espace sur le plancher, grande voûte, calorifère à vapeur, cabinets de toilette sanitaire, ascenseur à la main au premier étage, grande chambre pour directeurs, grande galerie ayant vue sur l'espace du bureau du rez-de-chaussée artistiquement paré avec tuiles et plus complètement connue comme deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune, Gravier, St Charles et Camp, désignés comme lots 5 et 6, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de ville et déposé en l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire de cette ville, le 30 mars 1830, lesquels dits lots sont contigus et mesurent chacun 22 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Commune et 22 pieds 0 pouces 1 ligne de largeur dans le fond; ledit lot No 5 mesurant 109 pieds 9 pouces 8 lignes sur la ligne du lot No 4 et 110 pieds 1 1/2 lignes sur la ligne du lot No 6, et ledit lot 6 mesurant en profondeur 110 pieds 1 pouce 1 1/2 ligne sur la ligne du lot 5 et 110 pieds 9 pouces 3 lignes sur la ligne qui le sépare des lots 7 et 11 sur ledit plan.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a en 1 et 2 années crédit, la portion du crédit s'il y en a devant être démontrée par billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque et lien de vendeur sur ladite propriété, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date du passage de l'acte de vente, l'acte devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité aussi bien que les clauses pourvoyant 5 0|0 d'honoraires d'avocat au cas que les dits billets soient mis entre les mains d'un avocat pour collection, ajustement ou règlement après maturité, l'acquéreur devant assumer et payer toutes les taxes pour l'année 1909 et pour tout certificat, qui soit requis pour le passage du dit acte de vente. L'acte de vente devant être passé pardevant Frederick Adolph, notaire, aux frais de l'acquéreur, ledit acquéreur devant déposer 10 pour cent du prix d'achat comptant au moment de l'adjudication de ladite propriété foncière chez l'encanteur.

15 jan—15 16 23 30—fév 6 13 15

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Catherine Reilly.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 90,109— Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) qu'ils peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par Mme Julia Breen, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier—W. H. Byrnes, Jr. avocat.
13 fév—13 17 23

Succession de Edward Dufau.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — Nos 91,703 — Division D. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mme Catherine Keller, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. — B ... Gauthier, avocat.
10 fév—10 17 20

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du Contenu, Installations, Stock, etc.

Cash Register, Coffre-Fort en Fer, etc.,

DE LA BUVETTE CONNUE COMME LE "COLLEGE INN" No 717 RUE COMMUNE.

Pour être vendu en block.

Kuntmeyer, Jacob & Hyams Co. Ltd. vs Philip Aronn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 92,413—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et par consentement des parties, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, MARDI, le 15 février 1910 à 10 30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux No 717 rue Commune—

Le contenu entier d'installations, meubles et stock de liqueurs, vins, etc. comprenant un Cash Register, Coffre-Fort en Fer, divers, etc. de la

Buvette sur les lieux, d'après un inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Legier & Gleason, avocats pour les demandeurs. 12 fév—12 15 inc

AVIS AUX CREANCIERS.

J. J. Gazin vs Gazin Sash, Door, Blind and Lumber Mfg Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 87,370—Division C— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le 4me compte trimestriel présenté par S. W. Stafford, Receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier — H. W. Robinson, avocat.
15 fév—15 19 24

Louis F. Ernst versus Ideal Laundry Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 90,537—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Alexander Allison, receveur dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour.—THOMAS CONNELL, Greffier.— Denegre & Blair, Henry H. Chaff, avocats.
11 fév—11 15 20

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Joseph Albert Stousse et Mme Joséphine Amalia Œhmichen Stousse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 92,497 — Division A—Attendu que Albert Stousse a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Albert Stousse et Mme Joséphine Amalia Œhmichen Stousse, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Porter Parker, avocat.
15 fév—15 19 24

Succession de James T. Hayden.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 84,035—Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par J. M. Parker, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Hall, Monroe & Lemann, avocats.
15 fév—15 19 24

Succession de Mme Rose Byrne Waters.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 92,389—Division A—Attendu que Harry A. Ortmann a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Rose Byrne Waters, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.—Jno. J. Reilley, avocat.
5 fév—5 10 15

Succession de Joseph Morgan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 90,387—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mary Contreras, veuve de Joseph Morgan, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, — THOMAS CONNELL, Greffier.
11 fév—11 16 21

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

F. Landumley & Co. Ltd. vs John Vincent et als.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 41,503—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable juge de la Division B, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, H. J. Foley et John Vincent, défendeurs dans cette affaire, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en face de mon entrepôt, Nos 727 à 731 rue St-Louis, entre Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI le 15 février 1910, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir: Un Corbillard, deux Cercueils, un "Folding Board", un Rag, un "Seven Burner Light", deux Tabourets, un Pupitre, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions — Comptant. WM J. BRADY, Constable, de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.—A. J. Rosal, avocat pour la demanderesse.
4 fév—4 9 15

Joseph Schwartz Co. Ltd. vs Royer Baking Co.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans. — No 47,135. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Hy Bagshaw, juge de la Division C, de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt Nos 727 à 731 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, le 17 février 1910, à 11 heures, la propriété ci-après décrite, à savoir: Un pupitre à coulisse, un pupitre plat, une petite table, une table à coulisse, une balance, deux wagons couverts, un tabouret tournant, un "trash barrel", quatre boîtes à pain, un jeu de harnais, 3 sacs de farine, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions: Comptant. — W. J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. — Joseph J. Ritz, Jr., avocat pour la demanderesse.
6 fév—6 13 17

E. Randolph Gurley

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande Occasion pour Acquérir. Propriété du Premier District dans le Centre de la Section de Manufacture de Bois de Charpente du Canal du Nouveau Bassin.

Cottage Simple à deux étages occupé comme Résidence et Buvette, ayant un étage comme "Club Room" contigu, connue comme 900 rue Magnolia, coin de la rue Delord ou Nouveau Chemin Coquillé.

Deux Bâtisses à un et deux étages encoignure des rues Magnolia et Euphrosine, occupées comme Boutique de Barbe, Restaurant et Maison de Résidence, connues comme Nos 908 et 10 rue Magnolia.

Nouveau Cottage Simple No 1013 rue Magnolia, entre les rues Calliope et Euphrosine.

Succession de Mme Amelia Negrotto.

No 58,023—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur, Bureau, 330 rue Carondelet. JEUDI le 17 février 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de deux ordres de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, datés et signés du 10 décembre 1909 et du 23 décembre 1909, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magnolia, Euphrosine, Sud Robertson et Delord, ou Nouveau Chemin Coquillé, désigné par la lettre A sur un plan dressé par Edgar Pilié, voyer, daté du 3 janvier 1910, lequel dit lot mesure quarante [40] pieds huit [8] pouces et six [6] lignes de face à la rue Magnolia, cinquante [50] pieds sept [7] pouces et deux [2] lignes de profondeur et façade à la rue Delord ou Nouveau Chemin Coquillé, trente-huit [38] pieds sept [7] pouces sur la ligne du fond, et sur l'autre côté le plus près de la rue Euphrosine il y a une profondeur comme suit, à savoir: Une première profondeur de vingt-cinq pieds [25] pieds cinq [5] pouces et une [1] ligne sur le côté presque oblique vers la rue Euphrosine, et une deuxième profondeur de vingt-cinq [25] pieds deux [2] pouces sur une ligne parallèle à la rue Euphrosine.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville désigné par le No 20, dans l'îlet borné par les rues Calliope, Magnolia, Euphrosine et Clara, sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer de ville, daté du 31 mars 1858, ledit lot mesurant en mesure américaine vingt neuf pieds (29') de face à la rue Magnolia sur une profondeur de cent vingt six pieds (126') sept (7) pouces et deux (2) lignes entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magnolia, Euphrosine, Sud Robertson et Delord, ou nouveau chemin coquillé, désigné par la lettre B, sur un plan dressé par Edgar Pilié, voyer, daté du 3 janvier 1910, lequel dit lot mesure trente-trois [33] pieds dix [10] pouces et six (6) lignes de face à la rue Magnolia, cinquante (50) pieds quatre [4] pouces de profondeur et façade à la rue Euphrosine, trente (30) pieds trois (3) pouces de largeur dans le fond, et sur le côté le plus près de la rue Delord au nouveau chemin coquillé il y a les profondeurs suivantes, à savoir: une première profondeur de vingt-cinq (25) pieds cinq (5) pouces et une (1) ligne, sur peu oblique vers la rue Euphrosine, et une deuxième profondeur de vingt cinq (25) pieds deux (2) pouces sur une ligne parallèle à la rue Euphrosine.

Conditions—Comptant, L'acquéreur, ou les acquéreurs devant assumer les taxes de 1910 et recevront les loyers et revenus des dites propriétés qu'à partir de la date du passage des actes de vente, lesquels devant être faits pardevant W. McL. Fayssoux, notaire, aux frais des acquéreurs; un dépôt de 10 0|0 exigé au moment de l'adjudication.

J. Zach Spearing, avocat.
10 jan—16 23 30—fév 6 13 17

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Bons Terrains pour Bâtir

Diverses Portions

TROISIEME DISTRICT.

SUCCESSION DE LOUIS D. REY.

No 89,540—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL ET PARKERSON, W. A. Kernaghan, Encanteur, Bureau No 330 rue Carondelet, MARDI, le 1er mars 1910, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu le 20 janvier 1910 et signé le 25 janvier 1910, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Premier—Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. Roch, Musique, Grant et Miro, désigné comme lot No trois, mesurant 32 pieds de face à la rue St-Roch sur une profondeur de 105 pieds.

Deuxième—Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 1063, compris dans les rues St Roch, Musique, Grant et Miro, désigné par le No un, mesurant 32 pieds de face à la rue St Roch sur 105 pieds de profondeur, ledit lot formant l'encoignure des rues Grant et St Roch.

Troisième—Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 1063, comprenant les rues St Roch, Grant, Music et Miro, désigné comme lot No Deux, et mesurant 32 pieds de face à la rue St Roch, sur une profondeur de 105 pieds entre lignes parallèles.

Quatrième—Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 1374, comprenant les rues St Antoine, Bourbon, Law et Dorgenois, désigné par le No Un, et mesurant 32 pieds de face à la rue St Antoine sur 128 pieds de profondeur et formant l'encoignure de la rue Law.

Cinquième—Quatre certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 1382, compris entre les rues St-Roch, Music, Law et Dorgenois, désignés comme lots Nos 3, 12, 13 et 14; ledit lot No 3 mesurant 31 pieds 4 pouces de face à la rue St-Roch sur une profondeur de 118 pieds 3 pouces; lot No 12 mesurant 31 pieds 4 pouces de face à la rue Music sur une profondeur de 118 pieds 3 pouces et formant le coin des rues Music et Law; lots Nos 13 et 14 mesurant chacun 31 pieds 4 pouces de face à la rue Music sur une profondeur de 118 pieds 3 pouces.

Sixième—Six certains lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 1384, comprenant les rues Arts, Pelniers, Dorgenois et Law; désignés comme lots Nos Un à Cinq et Vingt-quatre, lesdits lots Nos Un à Cinq, mesurant, chacun, 32 pieds de face à la rue Arts sur une profondeur de 122 pieds 8 pouces, et formant l'encoignure des rues Arts et Dorgenois. Le lot No 24 mesurant 32 pieds de face à la rue Dorgenois sur une profondeur de 150 pieds 11 pouces.

Septième—Seize certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 72 (maintenant 2570), borné par les rues Bolivar, Manuel, Tricou et Hancock, et numérotés 1, 2, 3, 4, 5, 6, 10, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 26, mesurant, en mesure américaine, comme suit, à savoir: Les lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5 chacun 29 pieds 10 pouces de face à la rue Bolivar sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles; le lot No 10 mesurant 29 pieds 6 pouces de face à la rue Hancock sur une profondeur de 131 pieds 1 pouce entre lignes parallèles; les lots Nos 17 à 22, inclusivement, mesurant 29 pieds 10 pouces de face à la rue Manuel sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles; les lots Nos 23, 24, 25 et 26 mesurant chacun 29 pieds 6 pouces de face à la rue Tricou sur une profondeur de 131 pieds 1 pouce entre lignes parallèles; le lot No 1 formant l'encoignure des rues Tricou et Bolivar; le lot No 22 formant l'encoignure des rues Tricou et Manuel. Le tout d'après un plan de G. Deveil, voyer, le 5 octobre 1836.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a, payable en un et deux ans, représenté par billets ou billets de l'acquéreur ou des acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement garantis par lien de vendeur et privilèges et hypothèque spéciale; l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer au dessus et en plus de leur enchère le paiement des taxes d'Etat et de Ville pour 1909 et 1910. Les actes de vente devant être passés pardevant Alphonse J. Gunes, notaire, aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs. 10 pour cent comptant requis au moment de l'adjudication.

J. B. Rosser, Richard Lyons, avocats.
29 jan—29—fév 6 13 20 27—mars 1

UTILE -- INSTRUCTIVE -- JOLIE

LA

"PENDULE EMPIRE"

DE

S. SMITH & FILS

Donne l'HEURE EXACTE DE TOUTES LES PARTIES DU MONDE; Globe colorié; base ouvragée avec goût.

Prix £3 3s. Plus grande, 15 pouces £6 6s

Ecrivez pour demander qu'on vous envoye catalogue de Montres, PENDULES, Bijouterie.

9, STRAND, LONDRES.

6 juin—1an

La Pittsburg Coal Company.

PAUL M. SCHNEIDAU, Gérant

Bureau, 315 RUE CARONDELET

Téléphone Main 570, Nouvelle-Orléans, Lne.

En Gros CHARBON Au Détail

CHANTIERS DE CHARBON:

Au pied de la rue Race, Téléphone Main 983.
612-621 rue Quartier, Téléphone Hem. 321.
Rue Adams, Téléphone Up. 1690.

Bureau des Remorqueurs

MAUD WILMOT, MONGAH.

CALE SECHE DE SECTION, ALGER,

Téléphone Alger 88.

Seul Agent pour le véritable Charbon Montevallo.

Oct—19m—mero ven dim